



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Décision

Date de publication: SHAB - 28.11.2018

Numéro de publication: BH07-0000000271

Canton: VD

Entité de publication:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne

Décision en Article 97 ORC, Fondation de prévoyance en faveur du personnel de Sored S.A. en liquidation

Fondation de prévoyance en faveur du personnel de Sored S.A. en liquidation
CHE-102.572.532
rue de l'Etoile 21
2300 La Chaux-de-Fonds

recourant doit joindre à son acte la décision attaquée ou la désigner clairement. Les moyens de preuve doivent être indiqués ou joints.

Délai : 30 jours

Fin du délai: 28.12.2018

Contexte:

Par décision du **21 novembre 2018**, l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale a pris acte de la clôture des opérations de liquidation de la **Fondation de prévoyance en faveur du personnel de Sored S.A. en liquidation**, dont le siège est à La Chaux-de-Fonds, et requiert sa radiation au registre du commerce. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du conseil de fondation, Rue de l'Etoile 21, Case postale 1466, 2300 La Chaux-de-Fonds. Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral, Case postale, 9023 St-Gall, dans un délai de 30 jours.

Point de contact:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale
Avenue de Tivoli 2
1007 Lausanne

Décision:

Clôture des opérations de liquidation du 21 novembre 2018

Organe décisionnel:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale
Avenue de Tivoli 2
1007 Lausanne

Remarques juridiques:

En vertu de l'art. 165 ORC, cette décision peut faire l'objet d'un recours déposé auprès du point de contact dans le délai indiqué. Le recours doit contenir une requête et un motif. Le